



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **BUDGET PRINCIPAL :**

Adoption du Compte  
Financier Unique (CFU) 2025

**Délibération  
n°2026/55**

**27 Avril 2026**

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de sa  
transmission en préfecture le  
30 avril 2026 et de son  
affichage  
à la porte de la Mairie  
le 4 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de  
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB  
DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle,  
QUÈVREMONT Jean-Luc, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE  
Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian,  
FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA  
Angéline, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine,  
LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure,  
BARTHELEMY Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis,  
NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

### **Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :**

M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE  
François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB  
DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la  
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 29

**BUDGET PRINCIPAL** : Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller Municipal Délégué aux Finances et au Budget, donne lecture du Compte Financier Unique (CFU) 2025, joint en annexe à la présente délibération accompagné de son rapport de présentation, qui fait apparaître les résultats suivants :

⇒ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : **Excédent de 755 932.87 €**

- Dépenses réalisées 2025 : 8 831 117.17 €
- Recettes réalisées 2025 : 9 067 050.04 €
- **Résultat de l'exercice 2025** : **235 932.87 € Excédent**
  
- Reprise de l'excédent 2024 : 520 000.00 €
- **Résultat de clôture 2025** : **755 932.87 € Excédent**

⇒ **SECTION D'INVESTISSEMENT** : **besoin de financement total de 0.00 €**

- Dépenses réalisées 2025 : 2 301 476.48 €
- Recettes réalisées 2025 : 2 411 583.54 €
- **Résultat de l'exercice 2025** : **110 107.06 € Excédent**
  
- Reprise du déficit 2024 : - 766 276.87 €
- **Résultat de clôture 2025** : **656 169.81 € Déficit**

Monsieur Ahmed MERBAH précise qu'à ce résultat de clôture d'investissement déficitaire des dépenses et recettes réalisées, il convient d'ajouter celui des restes à réaliser en investissement qui font apparaître le résultat suivant :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2025 : 815 813.16 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement 2025 : 1 586 787.71 €
- **Résultat des restes à réaliser 2025** : **+ 770 974.55 € Solde d'exécution positif**

La section d'investissement ne génère donc pas un besoin de financement (déficit de financement des dépenses réalisées – 656 169.81 € et solde d'exécution positif des RAR + 770 974.55 €).

Après avoir précisé que le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Ville a été soumis à l'examen de la Commission Finances-Budget lors de sa séance du 8 avril 2026, qui a émis un avis favorable, Monsieur Ahmed MERBAH invite le Conseil Municipal à désigner, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, son Président de séance qui sera chargé de faire adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance du Conseil Municipal, et sur proposition de Monsieur Christion DEMANNEVILLE, désigné Président de séance chargé de faire adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention, décide :

- D'adopter le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Ville, joint en annexe de la présente délibération, avec sa note de présentation brève et synthétique, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 755 932.87 €, un solde d'exécution d'investissement 2025 de – 656 169.81 € et sans besoin de financement de la section d'investissement (restes à réaliser + 770 974.55 €) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com